



À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 8 septembre 2015, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Madame Karen Gearey, adjointe administrative, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20 :00

ADOPTION DES MINUTES

8006-09-2015 Il est résolu unanimement d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 3 août 2015.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8007-09-2015 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Paul Pelletier : Demande ce qui se passe avec la Police. Monsieur Payant mentionne les 4 scénarios :

1. Être desservie par la Sûreté du Québec
2. Être desservie par la Police de Roussillon
3. Rester avec Châteauguay
4. S'annexer avec Mercier si la ville peut avoir son propre service de police

Carl Soucy : S'interroge sur la vision du conseil concernant la desserte policière. Monsieur Payant lui mentionne qu'il va y aller avec le service le moins dispendieux.

Paul Pelletier : Se questionne sur ce qui arrive dans le dossier des terres données aux autochtones, trouve que c'est très près de l'autoroute 30. Monsieur Payant explique qu'il y a une réunion avec M. Moreau et les parties intéressées et qu'ils essaient d'avoir une compensation juste et équitable.

André Champagne :

Se demande comment M. André Roy va pouvoir vendre des terrains dans le Parc Industriel puisque son terrain est arrière lot. Monsieur Payant lui explique qu'il y aura une rue projetée dans le plan.

Pierre Blanchard :

S'interroge sur le dossier de la carrière Agrégats, Lefebvre. Monsieur Payant lui mentionne qu'il y a une réunion le 27 octobre à la CPTAQ avec plusieurs intervenants afin de présenter leurs observations.

Carl Soucy :

Se demande ce qui est prévu dans le développement de Clermont. Monsieur Payant l'informe qu'il y aura une phase 2 et la rue va se prolonger jusqu'au rang St-Régis.



Daniel Charron : S'interroge sur ce qui se passe avec Kéfor et la surlageur de la voie ferrée, rue Boyer. Monsieur Payant lui mentionne qu'il n'y voyait pas d'inconvénient à ce que Kéfor l'achète par contre il n'y a pas de confirmation qu'une vente ait eu lieu.

Se demande si le problème de rouille aux jeux d'eau est réglé. Monsieur Payant lui mentionne qu'il y a eu installation d'un système avec le produit silicate de sodium pour contrer la rouille et que tout semble sous contrôle.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 375-2015 / PLAN D'URBANISME

8008-09-2015 Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Charles Belleau, qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, il sera présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme # 332-2010 pour fins de concordance au règlement numéro 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Roussillon.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce règlement remis aux membres du Conseil présents conformément à l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c.C.-27.1).

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 376-2015 / ZONAGE ET PIIA

8009-09-2015 Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Charles Belleau, qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage et PIIA numéro 340.2010 pour fins de concordance au règlement numéro 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Roussillon.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce règlement remis aux membres du Conseil présents conformément à l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c.C.-27.1).

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 378-2015 / ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

8010-09-2015 Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Charles Belleau, qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, il sera présenté un règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 333-2010 pour fins de concordance au règlement numéro 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Roussillon.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce règlement remis aux membres du Conseil présents conformément à l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c.C.-27.1).

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 375-2015 / PLAN D'URBANISME

8011-09-2015 Il est résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 375-2015, règlement modifiant le plan d'urbanisme # 332-2010 pour fins de concordance au règlement numéro 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Roussillon.

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 376-2015 / ZONAGE ET PIIA



8012-09-2015 Il est résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 376-2015, règlement modifiant le règlement de zonage et PIIA numéro 340.2010 pour fins de concordance au règlement numéro 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Roussillon.

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 378-2015 / ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

8013-09-2015 Il est résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 378-2015, règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 333-2010 pour fins de concordance au règlement numéro 170, modifiant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Roussillon.

OFFRE DE SERVICES BC2 GROUPE CONSEIL / PARC INDUSTRIEL

8014-09-2015 Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore entend réorganiser le parc industriel ;

Considérant l'offre de services du BC2 Groupe Conseil inc ;

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de services de BC2 Groupe Conseil inc. pour un montant de 8 800 \$ + taxes en trois étapes, soient :

1. Reconfiguration des terrains vacants du parc et l'aménagement d'une rue de desserte ainsi que la modification des règlements d'urbanisme en concordance avec l'étude économique et le nouveau plan d'aménagement du parc : 1 500 \$ + taxes ;
2. Etude de faisabilité économique pour la réorganisation du parc industriel : 5 000 \$ + taxes ;
3. Production d'un avis pour les terrains situés dans la zone A-115 : 2 300 \$ + taxes.



TÉLÉPHONE CELLULAIRE / FRANÇOIS BOUDREAU

8015-09-2015 Considérant que Monsieur François Boudreau doit utiliser son téléphone cellulaire personnel lorsqu'il est au travail ;

Il est résolu unanimement d'allouer une somme de 20 \$ par mois à Monsieur François Boudreau pour l'utilisation de son téléphone cellulaire, rétroactif au premier janvier 2015.

AIDE FINANCIÈRE FERME BROUSSEAU / PORTES OUVERTES FERMES

8016-09-2015 Considérant la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec qui se déroulera le 13 septembre 2015 ;

Considérant que Ferme Brosseau, 126 chemin Grande Ligne, St-Urbain-Premier, a été retenu dans le secteur laitier pour la région de la Montérégie pour faire partie des festivités entourant la journée portes ouvertes ;

Il est résolu unanimement que la Municipalité de St-Isidore accorde une somme de 200 \$ à Ferme Brosseau afin d'aider à l'organisation de cette journée.

PLAN D'INTERVENTION / OFFRES DE SERVICES

8017-09-2015 Considérant l'appel d'offre sur invitation pour l'obtention de services professionnels afin de réaliser la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

Tetrattech inc. : 19 500 \$ + taxes
Les Consultants SM inc. : 16 000 \$ + taxes

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de services de « Les Consultants SM inc. » pour un montant total de 16 000 \$ + taxes ;

ET que le plan d'intervention soit réalisé en conformité avec les exigences requises dans le guide d'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées rédigé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) afin que la Municipalité puisse se qualifier pour les programmes d'aide financière.

COTISATION ANNUELLE FSHEQ / 90 \$

8018-09-2015 Il est résolu unanimement de défrayer les coûts de la cotisation annuelle 2015-2016 pour adhérer à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec.

Coût : 90 \$ (taxes incluses)

ACCEPTATION DÉFINITIVE MISE À NIVEAU AQUEDUC / NORCLAIR

Reporté à la prochaine assemblée. Monsieur Girard doit vérifier avec Norclair car il semble y avoir une défaillance non réglée.



SOUTIEN FINANCIER ÉQUIPE DE BASEBALL / TOURNOI EXTÉRIEUR

La demande sera transmise à Trouvailles à bas prix.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 379-2015 / MODIFIANT ZONAGE ET PIIA
ZONE A-115 /

8019-09-2015 Avis de motion est donné par monsieur Jean-Charles Belleau, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté un règlement numéro 379-2015 modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 afin de retirer des usages de remplacement d'un usage dérogatoire dans la zone A-115.



CPTAQ / MARC-ANDRÉ DUBUC

8020-09-2015 Considérant la demande de monsieur Marc-André Dubuc auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal donnent suite à la demande de monsieur Marc-André Dubuc et avisent la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale.

VARIA

Aucun point rajouté à l'ordre du jour.

COMPTES A PAYER

8021-09-2015 Il est résolu unanimement que les comptes du mois d'août 2015 annexés (compte à payer - procès verbal) au montant de 178 854.77 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DEJÀ PAYÉS

8022-09-2015 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois d'août 2015 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 7844-01-2015 pour un montant de 45 056.60 \$.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Daniel Vinet, directeur général